

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22.01.2019

MEMBRES PRÉSENTS : M. PEDENON Serge, DURAND Alain, LATOUR Aimé, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, GAVA Gino, GIRARD Valérie, MANCINI Nicole.

Absents : MANIERE Nathalie, DOMEJEAN Laurent, LAJANTHE Colette, LAGRENAUDIE Clément, VERT Fabrice, COLLAS Philippe.

Pouvoir : Philippe COLLAS à Serge PEDENON, Fabrice VERT à Arlette ROULAND.

Secrétaire de séance : ROULAND Arlette.

La séance du conseil est ouverte par le maire à 18h35 et il est procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- Premiers résultats de l'exercice 2018 (fonctionnement et investissement) ;
- Aire de jeux : délibération pour demande de subvention DETR et CAF ;
- Climatisation réversible : examen des devis disponibles ;
- Participation citoyenne : suite à l'intervention du Lieutenant Mondin ;
- Compétence Eau : maintien ou non au SIAEP ;
- Remboursement frais déplacement et repas bénévoles ;
- Questions diverses.

I) Premiers résultats de l'exercice 2018 (fonctionnement et investissement)

En ouvrant la séance, le maire indique que les données chiffrées de l'exercice écoulé sont disponibles sous réserve de rapprochement avec les éléments comptables des services de la trésorerie de Terrasson.

a) Les recettes réelles de fonctionnement (hors reports) ressortent à 422 602,64 € (contre 445 403 € l'an passé) soit moins 22 801 € provenant pour l'essentiel du chapitre C74 (dotations de l'Etat bien évidemment) et en outre de la diminution du chapitre 013 qui concerne les décalages de remboursements de sécurité sociale d'un agent en longue maladie.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018 ressortent à 350 267 € contre 336 716 € en 2017 soit une augmentation de 14 083 € à rattacher au compte 012 « salaires et charges sociales » du fait également d'un décalage dans le paiement des charges sociales soit 5 trimestres en 2018 contre 3 en 2017 (+ 13 442 € entre les deux exercices).

Le résultat de l'exercice 2018 en fonctionnement hors reports ressort donc à 72 334 € contre 108 688 € en 2017 soit 36 883 € en moins.

b) En investissement, la dépense réelle a été de 177 844 € dont 128 247 € au titre des remboursements d'emprunt qui intègrent pour 60 000 € le remboursement de la ligne de trésorerie de 60 000 € ouverte pour compenser le retard dans le versement des subventions du conseil départemental ; le surplus du chapitre correspond à l'annuité normale. Pour ce qui est

des travaux programmes au budget à hauteur de 75 814 € ; ils ont été réalisés à concurrence de 42 792 € et il sera reporté un reste à réaliser sur 2019 de l'ordre de 34 000 € (voirie, leds, climatisation réversible).

En recettes d'investissement, les prévisions de recettes (hors reports de l'excédent de la section de fonctionnement) étaient de 127 969 € dont 65 182 € de versements de subventions du conseil départemental a été réalisée en totalité.

Pas de vote sur le sujet qui fera l'objet d'un nouveau débat lors du vote du compte administratif de 2018.

II) Aire de jeux : délibération pour demande de subvention DETR et CAF

Le maire rappelle au conseil municipal que l'aménagement de l'aire de jeux a été scindé en deux tranches ; la première comprenant des jeux pour les enfants a été réalisée en 2017 et il convient donc de finaliser cette opération en 2019 selon les modalités convenues : installation de jeux supplémentaires à l'arrière du plateau scolaire et création d'un « city stade » sur 200 m² (20m x 10m) avec poteaux de buts hand, foot et basket à implanter sur une surface goudronnée. S'y ajoutent les différentes clôtures : autour du city stade, des deux côtés arrières pour que le voisinage du plateau scolaire ne reçoive les ballons et autour de l'ensemble de l'aire de jeux.

1) Plusieurs devis ont été établis sur les deux chapitres de matériels, jeux et travaux, à savoir :

- Fourniture et pose de 4 jeux supplémentaires pour les enfants, fourniture et pose des 2 buts multisports, clôture de l'ensemble du plateau scolaire dont la première tranche et le terrain de pétanque. C'est l'entreprise MEFRAN Collectivités qui a fourni la meilleure offre au prix de 14 380 € HT
- Terrassement et goudronnage de l'aire du « city stade » plus clôture métallique de l'aire sur deux cotés ainsi que la surélévation des clôtures à l'arrière des buts pour éviter que le voisinage ne soit importuné. Le devis de l'entreprise T C T P zone du rousset à AZERAT s'avère être le plus intéressant à concurrence de 8 359,50 € HT pour le génie civil et 4 284 € pour les clôtures soit au total 12 643,50 € HT.

L'ensemble de l'opération s'élève donc à 27 023,50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte : les devis de l'entreprise MEFRAN pour 14 380 € HT et de l'entreprise TC TP pour 12 643,50 €.

2) Demandes de subventions :

a) Cette opération est éligible aux subventions d'Etat et notamment à la DETR pour laquelle la demande doit être faite avant le 31 janvier. Le maire propose donc de solliciter une subvention à ce titre comprise entre 30 et 40 % suivant les disponibilités financières soit de l'ordre de 8 107,05 € à 10 809 €.

b) En outre dans le cadre du dispositif « contrats de projets communaux » le conseil départemental peut allouer une dotation de l'ordre de 20% soit 5 404,70 € que le maire suggère de demander.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Sollicite une subvention de l'ordre de 30 à 40 % au titre de la DETR
- Demande l'attribution d'une aide de l'ordre de 20 % dans le cadre des « contrats de projets communaux ».

III) Climatisation réversible : examen des devis disponibles

La mairie dispose de deux devis concernant le projet d'installation de climatisation réversible dans la salle des fêtes. Un troisième devis est toujours en attente de réception et par conséquent n'a pu être remis pour la présente séance du conseil. En d'autres termes la décision en la matière est repoussée à une prochaine séance.

IV) Participation citoyenne : suite à l'intervention du Lieutenant Mondin

Le maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal, le lieutenant Mondin est venu informer l'assemblée sur l'existence et le fonctionnement du dispositif « participation citoyenne » qui consiste à associer les citoyens sur le terrain qui le souhaitent aux dispositifs de sécurité et de surveillance déjà en vigueur.

Il avait été convenu de la suite de la précédente séance de prendre une décision de principe après réflexion à la prochaine séance ce qui induit de donner notre accord pour l'organisation d'une réunion publique au cours de laquelle sera présenté le dispositif aux participants présents et à ceux qui souhaitent s'impliquer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil donne son accord de principe à la poursuite de ce schéma de sécurisation de nos communes par la création d'une structure de « participation citoyenne » avec le concours de bénévoles.

V) Compétence Eau : maintien ou non au SIAEP

Les collectivités locales ont désormais la possibilité de transférer la compétence « eau » et gestion du réseau aux communautés de communes en lieu et place des SIAEP.

Après discussion sur le fonctionnement actuel du service et compte tenu du regroupement des SIAEP existant déjà intervenus récemment sur le territoire, il s'avère que la gestion de cette structure donne entière satisfaction aux abonnés à un coût raisonnable et qu'il convient donc de la maintenir en sa forme actuelle. En résumé, à l'unanimité, le conseil se prononce pour le maintien de l'organisation du service de l'eau dans sa forme actuelle.

VI) Remboursement frais déplacement et repas bénévoles

Le maire indique au conseil que l'une des conditions pour que la bibliothèque communale continue à bénéficier des services et de la documentation de la bibliothèque départementale de prêt est que les bénévoles suivent les stages dispensés par cette structure, ce qu'elles acceptent de faire, mais il convient pour le moins de les rembourser les frais qu'elles engagent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal vote cette proposition.

VII) Questions diverses.

RAS

L'ensemble des questions étant évoqué, la séance est levée à 19h40.

Le maire
Serge PEDENON

La secrétaire
Arlette ROULAND